

**Département
de la Dordogne**

République Française

**Arrondissement
de Nontron**

PROCES VERBAL DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

**Canton de
THIVIERS**

DE LA COMMUNE DE THIVIERS

N°2008/06 **L'An Deux Mil Huit, et le vingt sept juin à 21 h 15**, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur **Michel JACCOU**, Maire,

ETAIENT PRESENTS : MM. JACCOU Michel, MOUTON Benoît, Mme HYVOZ Isabelle, MM. DOBBELS Michel, RIDOIN Jacques, BOST Jean François, Mme LANGLADE Colette, MM. VILLEPONTOUX Michel, FAURE Joël, CANTY Georges, CLUZEAU Pierre, Mme AUPETIT Carole, MM. DUSSUTOUR Bernard, LARRIEUX Patrice, FAYE Bruno, COURNIL Bruno, Mme HETZEL Monique, Melle GAILHBAUD Anaïs, MM. VACHER Roland, BOUTHIER Christophe, Mme MASSON Josiane, M. JOUIN Didier

ETAIENT ABSENTS : M. LOPEZ Patrick (Procuration à M. JACCOU)

Date de convocation : 20 juin 1 2008

Nombre d'élus : 23

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 23

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Monsieur Michel DOBBELS a été désigné en qualité de secrétaire.

1 – Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 15 Mai 2008

Madame LANGLADE souhaite que soit précisé page 9 du compte-rendu au sujet de la création d'un centre de transit de déchets industriels sur la ZAE LABAURIE qu'elle n'a pas émis des réserves sur l'installation des entreprises à risque mais sur le choix du site.

Monsieur CANTY demande que soit ajouté pour les subventions qui peuvent être obtenues pour la clôture du terrain de football « et du Conseil Général ».

Pour le tableau des commissaires proposés au service des impôts, il est précisé qu'il s'agit de l'indication du nombre de commissaires et non de numéro d'ordre préférentiel.

Madame LANGLADE regrette que l'absence de M. LOPEZ ne lui permette pas de s'adresser directement à lui au sujet des subventions du Rallye de la Truffe et du Foie gras. M. LOPEZ a dit avoir déposé au conseil général un dossier de demande de subvention. Elle n'a pas pu en prendre connaissance car le dossier n'était pas encore déposé. A l'observation qui lui est faite selon laquelle, en tant que conseil municipal, nous ne sommes pas directement concernés, elle tient à dire que la commune subventionne à hauteur de 10 000 € et que nous ne pouvons qu'être concernés.

Après ces différentes mises au point, le compte rendu est adopté.

2 – Syndicat départemental d'énergies de la Dordogne – Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies.

Les marchés des énergies sont totalement ouverts à la concurrence depuis le 1^{er} Juillet 2007. Le SDE 24 propose aux collectivités la création d'un groupement de commandes dans le cadre de marchés de fournitures d'énergies afin de répondre aux besoins propres de chacun des membres du groupement. Ce groupement permettrait le regroupement des commandes afin d'accroître les capacités de négociation avec les fournisseurs et ainsi bénéficier d'une économie d'échelle.

Le Groupement se fixe pour objectif l'achat :

- d'une part d'électricité d'origine renouvelable dont le taux sera fixé au marché avec un minimum de 15 %
- de service liés à la facturation et au suivi des consommations.

Le SDE 24 serait le coordonnateur du groupement pour la préparation, la passation et la signature des marchés selon les besoins de chaque membre.

M. CANTY souligne qu'il convient d'être prudent, et qu'il peut y avoir danger sur l'évolution des coûts. Il attire l'attention sur les problèmes qu'ont rencontrés les entreprises qui se sont risquées à changer de fournisseur. Il souhaite connaître la durée des marchés. M. le Maire précise qu'il est possible selon la convention de se retirer du groupement avant la passation des marchés si les conditions ne nous conviennent pas.

Il convient de se prononcer sur le principe de l'adhésion au groupement.

Le Conseil municipal, sauf Madame LANGLADE et M. CANTY qui s'abstiennent, décide de l'adhésion au groupement et autorise le Maire à signer la convention d'adhésion.

3 – Redevance pour occupation du domaine public de la commune

L'occupation privative du domaine public des communes est soumise à un principe général de non gratuité. Il appartient à la collectivité de définir les modalités de la redevance d'usage du domaine public. Le montant de ces redevances est fixé par l'assemblée délibérante, en fonction du bien occupé et de l'avantage spécifique procuré par la jouissance privative du domaine public.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le principe de l'instauration d'une redevance pour occupation du domaine public de la commune.

Les tarifs seront étudiés en commission « commerce » et proposés lors du prochain conseil.

M. le Maire précise que le principe de cette instauration permet la mise en place d'une réglementation et qu'il est important d'être équitable.

Mme LANGLADE souhaiterait que soit établi un schéma commercial de la ville.

Le conseil municipal, à l'unanimité, sauf Madame LANGLADE qui s'abstient, décide du principe de l'instauration de la redevance et mandate la commission commerce pour préparer cette mise en place.

4 – Décision modificative n° 2 du budget d'assainissement

Il s'agit à l'article 276 de la somme de **6 800 €** en dépenses et recettes pour tenir compte d'une opération d'ordre pour récupération de la TVA sur les travaux

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le budget d'assainissement.

5 – Lotissement les Cigognes – Reprise des voies, réseaux et espaces verts

Le conseil municipal est informé de l'avis favorable émis par le commissaire enquêteur lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 12 Juin au 26 Juin 2008.

Le conseil municipal, à l'unanimité, sauf M. DUSSUTOUR qui vote contre car il estime que les voies et trottoirs sont en mauvais état, décide de reprendre dans le domaine communal les voies, réseaux et espaces verts de ce lotissement conformément au plan parcellaire pour une superficie de 35 a 32 ca.

M. VACHER aborde le problème de l'emplacement des containers ordures ménagères de ce lotissement.

M. CANTY souligne que ce problème est récurrent sur l'ensemble des espaces containers, et qu'il conviendrait de réfléchir à l'habillage de ces espaces.

M. FAURE répond qu'une réunion pour étudier des systèmes sera prévue avec le SMCTOM.

Le problème des cartons de la clinique vétérinaire est également abordé. Il conviendrait qu'ils soient déposés à la déchetterie.

6 – Aliénation du Chemin rural Lieudit la Noche et Terres de Noche.

Par délibération du 23 Juillet 2007, le conseil municipal a fixé les conditions de cession à la Société Pierre CHARRON, propriétaire du foncier des Carrières et à M. et Mme ROUSSEAU d'une partie du chemin rural faisant enclave dans leurs propriétés.

- Partie du CR sur propriété ROUSSEAU : 9 a 87
- Partie du CR sur propriété Pierre CHARRON : 1 a 87.

Le conseil municipal a décidé que ces cessions se feront au prix de 1 € le m², tous les frais étant à la charge des acquéreurs.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable suite à l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 12 Juin au 26 Juin 2008.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de la cession définitive de ces parcelles aux conditions susvisées et autorise M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

7 – Convention de cessions et d'échange de parties de chemins ruraux entre la commune, la société Pierre CHARRON et Mme HILTON épouse ZAZA

1) Cession et échange

Afin d'améliorer la circulation des véhicules sur le chemin rural traversant le Domaine de Razac et de diminuer les éventuelles nuisances à proximité des habitations, il est demandé au conseil municipal de procéder au déplacement du dit chemin rural conformément au plan remis aux conseillers.

Il sera procédé, après enquête publique réglementaire en la matière, à des échanges de terrains sans soulte entre le commune de Thiviers et Mme ZAZA d'une part, la société Pierre CHARRON et Mme ZAZA d'autre part et à la cession de terrain par la société Pierre CHARRON à la commune de Thiviers.

Tous les frais inhérents à ces cessions et échanges seront à la charge de Madame ZAZA et de la Société Pierre CHARRON.

M. CANTY s'inquiète des frais d'entretien du nouveau chemin. Il est précisé qu'il n'y a pas d'obligation d'entretien pour un chemin rural.

Le conseil municipal, à l'unanimité sauf M. CANTY qui s'abstient, émet un avis favorable sur le principe, charge M. le Maire de mettre en place l'enquête publique réglementaire.

M. CANTY précise que son abstention ne porte que sur une partie du chemin.

2) Cession d'une partie du CR de la Commune :

- à Madame Jessica ZAZA pour 2 200 m² environ
- à la Société Pierre CHARRON pour 3 400 m² environ

Ces cessions seront réalisées au prix de 1 € le m²

Tous les frais inhérents seront à la charge de Mme ZAZA et de la Société Pierre Charron.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le principe de cette opération, autorise le Maire à lancer l'enquête publique règlementaire et autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la régularisation de cette opération.

8 – Conservatoire à rayonnement départemental – Retrait de la commune de La Coquille

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au retrait de la commune de La Coquille du Conservatoire, cette commune n'ayant plus d'élèves fréquentant cette structure.

M. VILLEPONTOUX, Rapporteur du Conservatoire, apporte quelques précisions sur son fonctionnement.

Le coût Parent reste élevé et de nombreux enfants ne peuvent y aller de ce fait.

9 – Service minimum dans l'Education Nationale

A la demande de M. FAYE un texte du Collectif de Défense du service public Nord Dordogne au sujet du service minimum dans l'Education nationale est soumis au Conseil.

M. VILLEPONTOUX souligne que le droit de grève est un droit. Un enseignant qui se met en grève sait ce qu'il fait. Il y a un risque de banaliser la grève si la collectivité compense la gêne.

M. BOUTHIER souhaite que l'on pense aux enfants et aux parents.

M. FAYE, à la question de M. VACHER, insiste sur la responsabilité du personnel de la collectivité et sur ses compétences.

Vote :

Pour le soutien du texte proposé par le collectif : 5 Voix Mme LANGLADE, M. FAYE, M. VILLEPONTOUX, M. COURNIL, M. CANTY, Abstention : 1 Voix : Melle GAILHBAUD

Contre : 17 Voix

10 – Divers

Voirie

Lors du précédent mandat, il a été demandé à l'Agence Technique Départementale une étude sur l'aménagement de la RD 707 pour pallier aux différents problèmes de sécurité soulevés en particulier par les riverains.

Mme LANGLADE a organisé une réunion avec le conseil général pour faire le point avec les Maires des difficultés rencontrées. Les conditions d'interventions financières du conseil général sont précisées.

Une consultation est lancée afin de retenir un Maître d'œuvre pour une première tranche de travaux depuis le panneau d'entrée de ville Route de Nontron jusqu'à la clinique vétérinaire pour un montant de travaux estimé à 200 000 €

Les Habitants de l'Avenue de Verdun (route départementale) ont attiré l'attention de Madame LANGLADE sur l'état de vétusté de leur voie. Les travaux de remise en état étant situés en agglomération, il convient de demander par délibération du conseil municipal l'aide financière du conseil général pour la réalisation des travaux.

Assainissement

Un appel d'offres a été lancé pour la réalisation des travaux de la priorité n° 1 du programme d'assainissement 2008/2012.

L'évaluation du montant des travaux est estimée par la DDAF à 207 000 €

Une seule entreprise a remis une offre, ERCTP/BONNEFOND pour un montant de 227 000€.

Une négociation est en cours pour faire baisser le prix. Ces travaux sont urgents pour remédier en particulier aux mauvaises odeurs signalées par les riverains.

Mme LANGLADE précise que l'autorisation de commencer les travaux sera donnée par le conseil général le 7 Juillet 2008.

Visite du Préfet le 3 Juillet 2008

Mme LANGLADE tient à souligner qu'elle a été prévenue de cette visite par M. le Préfet.
M. le Maire invite le conseil municipal à participer à cette visite à partir de 16 h 15 à l'Office de tourisme.

Inauguration de la Place Foch

Le Samedi 19 Juillet 2008 à 11 h.

Fête populaire Place Foch

Le 5 Juillet 2008 Spectacle et Barbecue

Les documents suivants ont été remis aux conseillers :

- Etat du personnel
- Relevé de cadastre + mise à jour
- Registre d'inventaire
- Etat des baux

M. COURNIL

- souhaite avoir des informations sur la Fête de la Place. Si cette idée est excellente, il trouve déplorable le manque d'informations et de concertation des conseillers qui apprennent par hasard les manifestations organisées par la Mairie. Il trouve ça « petit ».

M. le Maire précise qu'il s'agit d'une décision récente, une quinzaine de jours, l'inauguration de la Place ayant été envisagée pour cette date par le Conseil Général comme l'en avait informé Mme Langlade.

- rappelle qu'il a demandé le bilan du P.L.I.E. M. le Maire demandera au responsable du P.L.I.E. de venir faire un exposé.

CAMPING

M. COURNIL estime qu'il est nécessaire au camping de:

- nettoyer l'affichage du pavillon d'accueil
- changer les fanions
- ranger le matériel dans l'espace derrière l'accueil...

M. VILLEPONTOUX

S'est rendu à l'assemblée de Ciné Passion.

Thiviers + 19 % de fréquentation du cinéma

S'est rendu à la réunion de l'antenne de Thiviers du Conservatoire

Aborde le projet école de musique /Collège

Signale que le nombre d'élèves de Thiviers est bas

Demande 7 à 8 chaises pour l'école de musique

Bergerac a engagé une réflexion sur son intégration au Conservatoire

Repas des Anciens

Peut-il être envisagé de le remplacer par un spectacle ?

M. CANTY

Souhaite une clef de la Mairie pour accéder au local mis à la disposition des élus d'opposition.

Cinéma plein-air prévu le 12 Juillet avec le Festival de musique Tziganes de Jumilhac

Mme HYVOZ

- Commission Culture

Suite à la réflexion engagée lors du mandat précédent, une réunion est prévue avec l'ATD le 8 Juillet à 10 h pour l'agrandissement de la bibliothèque.

Une réunion Culture est prévue le mercredi 9 Juillet à 18 h 30

- Vie Associative

Il y a eu un taux important de participation des Présidents d'Associations Nous avons été à l'écoute des besoins et des problèmes. Un forum des associations est prévu le 6 Septembre 2008 dans le but de recruter des adhérents et bénévoles. Une réunion pour la préparation du forum est prévue le 10 Juillet à 20 h 30.

- Communication

Il y a des progrès à faire. La parution de Thiviers Info tous les trois mois est un gros travail.

M. MOUTON

M. Lacongerie souhaite céder à la commune un espace à aménager pour améliorer la visibilité à proximité du lotissement, de 5 à 6 lots, envisagé dans ce secteur.

M. DOBBELS

- Commission travaux et embellissement
Le compte-rendu est remis aux conseillers

Mme MASSON

Commission Cantine – Un seul parent d'élèves a participé.

Ecoles

Un budget a été défini :

Fournitures scolaires : 35 € par élève

Petit matériel :200 € par classe

Transformation du budget classes de découvertes en sorties scolaires 250 €/an par classe

Une réunion pour le diagnostic chauffage de l'école maternelle, de la salle du parc et du club des aînés a eu lieu.

M. RIDOIN

Commission réseaux

Une réunion de présentation du diagnostic eau est prévue le 8 Juillet 2008.

TOUR DE LA DORDOGNE

Passage le 4 Juillet à 15 h à Thiviers

PROCHAIN CONSEIL.

Il sera peut-être nécessaire de prévoir un conseil au mois d'août pour modifier le tableau des emplois de la commune afin de procéder au recrutement du remplaçant de Mme LABEDAN, M. Philippe LALLEMANT, actuellement directeur des services à Excideuil qui n'a pas le même grade.

La séance est levée à 0 h 45.